



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Présents : Franck MONGE, Benoit REY, Céline POULET, GABORY Aurélie, Laura GENCEL, Vera DE RUIJTER, Béatrice LILLIO, Jérôme PONTON, André MONNIER

Absent excusé : Luc FAURE

Absent : Frédéric LETRANGE

Secrétaire de séance : Céline POULET

Le Maire déclare l'ouverture de la séance ouverte et constate que le quorum est atteint, permettant ainsi la tenue légale des débats.

L'assemblée est ensuite invitée à examiner le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1/ Finances

- a) Budget principal : approbation du compte financier unique 2025 et affectation du résultat de fonctionnement
- b) Budget photovoltaïque : approbation du compte financier unique 2025 et affectation du résultat d'exploitation

2/ Camping municipal

- Fixation d'un tarif pour les jetons de machine à laver
- Création deux emplois saisonniers

3/ Informations et questions diverses

1/ **FINANCES**

a) **Budget principal**

- Approbation du compte financier unique 2025

Le Maire informe les membres du conseil que le CFU définitif signé par les comptables publics n'a pas encore été transmis à la commune. Néanmoins, les résultats de l'exercice 2025 sont présentés à titre indicatif.

	Dépense	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	732 339,95 €	823 164,32 €	90 824,37 €
Investissement	202 549,81 €	380 645,25 €	178 095,44 €

📌 L'approbation du CFU sera reporté à une prochaine séance.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

📌 En l'absence du CFU définitif signé, le conseil municipal reporte également le vote sur l'affectation du résultat de fonctionnement à une séance ultérieure.

b) Budget photovoltaïque

➤ Approbation du compte financier unique (DEL2026-03)

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	14 370,77	3 800,00	18 170,77
	Recettes réalisées (1)	B	4 370,77	3 922,55	8 293,32
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	17 056,36	4 836,47	21 892,83
	Dépenses réalisées (1)	E	2 500,00	2 645,90	5 145,90
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 870,77	1 276,65	3 147,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 685,59	1 036,47	3 722,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	4 556,36	2 313,12	6 869,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	4 556,36	2 313,12	6 869,48

Le Maire se retire de la salle et ne participe pas au vote.

📌 Décision : Le CFU 2025 du budget photovoltaïque est approuvé à l'unanimité.

➤ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 (DEL2026-04)

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation, s'élevant à 2 313,12 €, en réserves au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

<u>Section d'exploitation</u>	
Résultat de l'exercice (excédent) (a)	1 276,65 €
Résultat reporté de l'année antérieure (excédent) (b)	1 036,47 €
Résultat de clôture (excédent) (d = a+b)	2 313,12 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de la section d'investissement (excédent) (e)	1 870,77 €
Résultat reporté de l'année antérieure (excédent) (f)	2 685,59 €
Résultat cumulé (excédent) (g= e+f)	4 556,36 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses (h)	€ -
Recettes (i)	€ -
Soldes des restes à réaliser (i = g+h)	€ -
<u>Besoin net de la section d'investissement</u>	€ -

<u>Affectation du résultat de la section d'exploitation (d)</u>	
Excédent d'exploitation (R1068)	2 313,12 €
Excédent de résultat d'exploitation reporté (R002)	€ -

📌 Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation

2/ CAMPING MUNICIPAL

a) Fixation d'un tarif pour les jetons avec lessive de machine à laver (DEL2026-05)

Le Maire présente un projet d'amélioration des services proposés aux usagers du camping municipal, incluant l'installation d'une machine à laver en location. Il est suggéré de fixer le tarif d'utilisation à 5 € par jeton (lessive incluse).

📌 Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette installation ainsi que le tarif proposé.

b) Création de deux emplois saisonniers (DEL2025-06)

Comme l'année dernière, la gestion du camping nécessite le recrutement de deux postes saisonniers. La commission camping, réunie le **3 février 2026**, propose la création des emplois suivants :

- Un agent à temps non complet (25 h hebdomadaires) :
 - Grade : Adjoint Technique Principal de 1ère classe.
 - Indice brut : 558 / Indice majoré : 478.
 - Durée : 15 avril au 31 octobre.
- Un agent à temps non complet (12 h hebdomadaires) :
 - Grade : Adjoint Technique.
 - Indice brut : 367 / Indice majoré : 366.
 - Durée : Juillet et août.

📌 Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ces deux postes.

3/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Planning de la permanence du bureau de vote du dimanche 15 mars 2026

b) Compte-rendu du conseil d'école du 6 mars 2026 : Présentation des points abordés lors de la réunion.

c) Dérogation au repos dominical – CAVES Carod : La commune est sollicitée pour émettre un avis sur la demande de dérogation présentée par la société **CAROD**, couvrant la période du **5 avril au 27 septembre 2026** pour cinq salariés.

📌 Le conseil municipal émet un avis favorable.

d) Etude sur la mutualisation d'une cuisine centrale à l'échelle de la 3CPS : Résumé du compte-rendu du comité de pilotage du 3 février 2026, portant sur la faisabilité d'une cuisine centrale destinée aux écoles primaires, crèches, ALSH, et IME de Fontlaure.

e) Camping municipal

- Devis de la société Apoolpi concernant le remplacement des sanitaires d'un montant de 4 296 €HT. Le devis de Laurent & Combet, présenté lors de la séance du 27 janvier 2026, est accepté, à l'unanimité, pour un montant de 4 395,37 €HT, il est privilégié le réseau hydraulique en cuivre.
- Devis PINCHE pour la création notamment de 4 bornes d'un montant de 7 351,50 €HT (accepté 8 voix pour, 1 abstention).

f) Demande d'un locataire : un locataire interroge la commune sur la possibilité de fourniture de peinture pour la rénovation de son logement.

Décision : un budget maximum de 500 € lui est accordé.

Séance levée à 20h30.

Le procès-verbal a été adopté, à l'unanimité, le 20 avril 2026.